

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2018 – 20h30

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2018 :

Le compte-rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Comptes de Gestion et Comptes administratifs 2017 – Budgets primitifs 2018 :

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et comptes administratifs 2017, précisant que, tous budgets confondus, l'excédent globalisé est de 433 626.32€.

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2018 qui s'élèvent à :

Budget Principal équilibré en : fonctionnement à 557 065€, investissement à 651 906€.

Budget assainissement équilibré en : fonctionnement à 18 142€, investissement à 16 972€.

3) Bibliothèque municipale : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain et Règlement intérieur :

Il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental de l'Ain. Le conseil municipal approuve cette convention et le règlement intérieur et autorise Mr le Maire à signer ces documents.

4) Programme voirie 2018 :

Une réunion est fixée le 30/03/2018 à 8h30 pour une tournée des chemins.

5) Bâtiments Communaux :

- AD'Ap / secteur : écoles : L'architecte, Mr Claudio CUCCHIA doit transmettre une nouvelle variante pour l'accès entre les deux écoles
- Résidence Félix BESSARD – Logement de Mme HENRY : Le devis de l'entreprise PRABEL d'un montant de 662.31€ TTC est validé pour le changement de baignoire.

Questions diverses :

- *SIDE Moyenne Reyssouze : Le point du puisage envisagé sur la place n'est pas réalisable. Il sera implanté à proximité de l'église (à l'angle sur le terrain anciennement Guidard en face de la salle des fêtes).*

